

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteurs:

J. C. TACHÉ et H. E. LANGEVIN.

Adjoint des Rédacteurs:

J. A. GARNEAU.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

CANADA:

QUEBEC, 10 MARS 1857.

La Session.

II.

Nous constatons avec bonheur la modération insitée avec laquelle on a discuté l'adresse en réponse au discours du Trône.

Il est évident, cela ressort du silence de certains orateurs, des discours de certains autres et de l'ensemble de la discussion, il est évident, disons-nous, que l'opinion commune condamne l'acte administratif, par lequel le ministère actuel a pris, au sein du pouvoir judiciaire, l'agent provincial qui doit défendre auprès du gouvernement impérial les droits du Canada à l'annexion du territoire de la Baie d'Hudson.

Il est évident que le choix et l'arrangement de tous ces renseignements dans des limites raisonnables et d'après un plan régulier et bien élaboré, ne peuvent être faits ni par un comité de la Chambre, ni par les chefs des départements, ni même par les employés des ministères, dans l'état actuel de nos départements administratifs; ce devrait être la besogne du bureau des statistiques.

La nouvelle session est à peine commencée et déjà les avis de motions et les ordres du jour sont chargés de présentations de bills et d'adresses pour obtenir la communication de documents. Nous n'avons pas encore vu les détails de toutes ces mesures et nous ne connaissons pas la valeur ni la portée des documents qu'on veut faire déposer sur la table; mais il y a une chose certaine, c'est que chaque année on encombre notre législation d'une foule de lois mal digérées, souvent inspirées par des praticiens du palais à un point de vue spécial, et quelquefois, ce qui est plus encore, en vue de causes pendantes ou probables.

Le piteux monologue ne faisait que s'assombrir de plus en plus, quand on arriva dans le cabinet.

Alexis ferma soigneusement la porte, prit un siège, invita le perroquier à en faire autant. Celui-ci eut beau résister, un geste impératif le cloua dans un fauteuil.

—Monsieur Valandru, dit le prince, vous venez de raconter une histoire qui m'a causé une profonde impression.

—Sire, j'en suis averti trop tard; je vous en demande pardon, babillait le perroquier.

—Point du tout, point du tout! interrompit le czar; je veux seulement que vous me disiez si elle est vraie.

La réponse devenait embarrassante; le oui et le non présentaient l'un et l'autre de graves inconvénients. La franchise et un peu aussi la vanité du narrateur l'emportèrent.

—Sire, répondit avec assez de fermeté Valandru, vous me demandiez une anecdote recueillie dans l'exercice de ma profession; me eroiriez-vous capable d'inclure en erreur des personnages tels que vous et madame la czarine?

—Cela me suffit. Maintenant, le nom du prince, s'il vous plaît?

—N'avez-vous pas déclaré vous-même, sire, que, sur ce point, je garderais le secret? Y manquer, ce serait me rendre indigne de la confiance que l'on m'accorde.

—C'est juste! répliqua froidement le monarque. Moi qui n'ai pas les mêmes raisons que vous de cacher ce nom, je vais vous le dire; le prince dont vous parliez tout à l'heure se nomme Alexis.

Voyant le perroquier abasourdi, le czar se mit à l'accomplissement de questions sur les incidents de l'aventure qu'il venait de raconter.

Traqué de toutes parts, Valandru ne savait comment se tirer de l'impasse où il s'était si imprudemment engagé. Une impression su-

bité s'empara de lui, suscitée par l'instinct de la conservation.

—Sire, s'écriait-il avec désespoir, vous mettez mes jours en danger; à coup sûr, on m'assassinerait!

—Et qui l'oserait? répliqua le monarque en se redressant de toute sa hauteur; je donnerai des ordres à Monsof pour que l'on vous respecte comme moi-même.

—Gardez-vous-en bien! répondit Valandru, épouvanté.

—Et qui? demanda le czar tout surpris, manquez-vous de confiance en mon premier ministre?

Valandru se mordit les lèvres.

—Je ne dis pas cela, reprit-il timidement; mais, sire, en ma qualité de Français, je ne désire d'autre protection que la vôtre et celle de notre ambassadeur.

Voyant que le prince insistait afin d'obtenir des détails sur une affaire qui semblait l'intéresser au plus haut degré, Valandru prit enfin un parti, celui qu'il eut le meilleur.

—Sire, dit-il, je suis prêt à répondre aux questions que vous daignerez m'adresser; mais auparavant, permettez-moi d'exiger de vous une promesse.

—Laquelle?

—C'est que le plus grand mystère sera gardé entre vous et moi.

—Je le jure.

Alexis ayant engagé sa parole de souverain, Valandru lui expliqua l'indigne ruse dont on s'était servi pour tromper sa bonne foi et rompre le mariage qu'il se proposait d'accomplir, selon le vœu de son cœur.

Neanmoins, pressé de désigner les coupables, il s'en défendit énergiquement.

—Sire, dit-il, vous fournirez l'occasion de réparer une injustice est pour moi un bonheur, un devoir; mais je refuse le rôle de dénonciateur. Ainsi que vous, j'ai promis de me taire; souffrez

d'un acte de courage moral qui ne doit pas passer inaperçu; on comprend de suite que c'est de M. Rankin que nous voulons parler. Dans la dernière session, M. Rankin avait adressé à l'honorable Procureur-Général McDonald, de son siège en Chambre, des paroles d'une nature assez offensante; il s'en suivit même une altercation qui nécessita l'intervention de l'Orateur et des amis des deux antagonistes. M. Rankin, s'étant convaincu de son tort et de l'injustice des accusations portées par lui, est venu noblement réparer son erreur par une rétractation aussi publique que l'avait été l'attaque. Ce qui rend la noble action de M. Rankin plus méritoire encore, c'est que ce monarque se trouve dans la même position d'antagonisme politique avec M. McDonald qu'il fut durant la dernière session. La spontanéité de cette belle action a réjoui la Chambre, et le Procureur-Général, qui en était l'objet, en a chaudement remercié l'auteur. C'est d'un bel exemple, et c'est en même temps une leçon dont chacun doit faire son profit.

J. C. TACHÉ

NOUVELLES RELIGIEUSES.

M. le Comte Félix de Mérode, le dévoué défenseur du catholicisme et le grand patriote belge, est mort à Bruxelles, entouré des soins de la religion et de sa nombreuse famille.

—Dans le département de l'Ain, en France, le clergé, aidé des bons citoyens, a organisé des associations ayant pour but d'utiliser les soirées d'hiver à la campagne au profit de l'instruction et de la moralisation des valets de ferme et des domestiques ruraux.

—Les gabiers de la marine française ont à l'instar des canonniers, adopté une fête patronale qu'ils célèbreront tous les ans avec autant de pompe que les canonniers célèbrent la fête de Sainte-Barbe. Les gabiers ont choisi le jour de la Purification de la Sainte-Vierge.

—Le malheureux qui a attenté à la vie de Monseigneur de Matera se nomme Salvatore Angiano; il était, depuis quelque temps, avant son forfait, troublé dans ses idées par la lecture d'ouvrages rationalistes. Ses attaques contre l'épiscopat et la hiérarchie ecclésiastique avaient nécessité sa suspension. Le crime de Verger a fini par lui donner le délire, et suivant l'expression des feuilles d'Italie, « il a cru de voir, lui aussi, donner un legs à l'épiscopat » par un crime.

—On lit dans l'Ami des Familles de Valence (Drôme):

« Une cérémonie funèbre réunissait, il y a peu de jours, au pied des autels, tous les habitants de la Motte-Chalangeon (Drôme). Le deuil était général, et les protestants eux-mêmes se confondaient avec les catholiques dans une commune douleur. Une vie précieuse venait de s'éteindre; toutes les bouches en faisaient l'éloge, et l'éloge se résumant en ces deux mots: « L'ange gardien de la Motte s'est envolé au ciel. »

« Quelle était donc cette personne dont la mort était considérée comme un malheur public? « C'était une humble fille du peuple; c'était une pauvre servante! Oh! que la noblesse du nom, que la pompe des titres et des grandeurs humaines sont peu de chose comparées à l'éclat modeste de la vertu! »

« Marie-Elisabeth fut placée, jeune encore, en service auprès d'une famille honorable et chrétienne de la Motte-Chalangeon, où elle est restée pendant vingt-six ans. L'estime que ses maîtres avaient pour elle allait jusqu'à la vénération, tant elle réunissait en sa personne de qualités précieuses. Son dévouement était sans bornes; son application au travail était continue; mais sa vertu, sa modestie, sa piété l'élevaient à un degré de perfection dont on ne voit de nos jours que de bien rares exemples. »

« Objet habituel de sa sollicitude, le service de ses maîtres, le soin de leur famille et de leur maison absorbaient la majeure partie de son temps; le reste était consacré à la prière et à la pratique de bonnes œuvres. »

« Elle n'avait encore que 45 ans lorsqu'elle s'est endormie dans le Seigneur. — E. Marc Auréol. »

« On ne sait encore si ce phénomène est produit par l'électricité, par certaines circonstances atmosphériques, ou par la présence de nombreux animaux. Il semble que le navire plonge, au lieu d'eau, dans d'épais tourbillons de neige. »

« Aussi loin que la vue peut s'étendre, l'eau a le même aspect; si l'air avait été plus froid et si j'avais entendu les clochettes des traîneaux, j'aurais perdu toute idée d'un voyage sur mer, et j'aurais cru faire une magnifique course en traîneau. »

« C'était un spectacle superbe, et il est très remarquable que l'analyse chimique ne fasse alors découvrir dans la composition de l'eau aucun élément particulier. Si la lumière du jour ou celle de la lune vient à paraître, le phénomène cesse tout à coup. Nous eûmes cependant trois nuits cette espèce de *roie lactée*, puis la mer reprit, la nuit comme le jour, son aspect accoutumé. »

« Si nous sommes bien informés, le gouvernement impérial s'occupe très sérieusement, depuis quelque temps, de réunir tous les éléments nécessaires à la formation d'un ministère de l'Instruction publique, et nous pensons qu'un décret impérial ne tardera pas à annoncer à l'empire cette importante création, qui prouvera que le Sultan veut élever tout à la fois le niveau des connaissances intellectuelles par une plus grande diffusion de lumières, et le niveau du bien-être physique par les grands travaux. »

« Le correspondant du *Moskov* à St. Petersburg, écrivait à ce journal le 14 janvier 1857: »

« Il est question de créer une administration chargée de s'occuper des améliorations agricoles qui ont été réalisées dans les autres pays et qui pourront être appliquées à l'agriculture russe. Cette autorité devra d'abord s'enquérir de l'état actuel de la culture dans les différentes provinces; on avisera ensuite aux moyens propres à supprimer les obstacles qui s'opposent à l'essor de l'agriculture, et enfin on s'occupera de faire les avances pécuniaires nécessaires pour effectuer ces améliorations. L'établissement de fermes modèles, l'institution de comités et de sociétés agricoles dans les divers gouvernements, la création de bibliothèques destinées à vulgariser les progrès de la science agricole, l'acquisition de nouveaux instruments d'agriculture, telles seraient en général, les attributions de cette nouvelle administration à laquelle on ouvrirait les crédits nécessaires. »

« On lit dans le *Journal de Rome* du 20 janvier: »

« Dans notre numéro 112 de 1856, nous avons annoncé que Sa Sainteté avait daigné donner son approbation à une concession préliminaire accordée à une compagnie représentée par M. le chevalier Felix Bidault pour l'exécution d'un proje-

« Quelque chose de plus, quand on arriva dans le cabinet. Alexis ferma soigneusement la porte, prit un siège, invita le perroquier à en faire autant. Celui-ci eut beau résister, un geste impératif le cloua dans un fauteuil.

—Monsieur Valandru, dit le prince, vous venez de raconter une histoire qui m'a causé une profonde impression.

—Sire, j'en suis averti trop tard; je vous en demande pardon, babillait le perroquier.

—Point du tout, point du tout! interrompit le czar; je veux seulement que vous me disiez si elle est vraie.

La réponse devenait embarrassante; le oui et le non présentaient l'un et l'autre de graves inconvénients. La franchise et un peu aussi la vanité du narrateur l'emportèrent.

—Sire, répondit avec assez de fermeté Valandru, vous me demandiez une anecdote recueillie dans l'exercice de ma profession; me eroiriez-vous capable d'inclure en erreur des personnages tels que vous et madame la czarine?

—Cela me suffit. Maintenant, le nom du prince, s'il vous plaît?

—N'avez-vous pas déclaré vous-même, sire, que, sur ce point, je garderais le secret? Y manquer, ce serait me rendre indigne de la confiance que l'on m'accorde.

—C'est juste! répliqua froidement le monarque. Moi qui n'ai pas les mêmes raisons que vous de cacher ce nom, je vais vous le dire; le prince dont vous parliez tout à l'heure se nomme Alexis.

Voyant le perroquier abasourdi, le czar se mit à l'accomplissement de questions sur les incidents de l'aventure qu'il venait de raconter.

Traqué de toutes parts, Valandru ne savait comment se tirer de l'impasse où il s'était si imprudemment engagé. Une impression su-

bité s'empara de lui, suscitée par l'instinct de la conservation.

—Sire, s'écriait-il avec désespoir, vous mettez mes jours en danger; à coup sûr, on m'assassinerait!

—Et qui l'oserait? répliqua le monarque en se redressant de toute sa hauteur; je donnerai des ordres à Monsof pour que l'on vous respecte comme moi-même.

—Gardez-vous-en bien! répondit Valandru, épouvanté.

—Et qui? demanda le czar tout surpris, manquez-vous de confiance en mon premier ministre?

Valandru se mordit les lèvres.

—Je ne dis pas cela, reprit-il timidement; mais, sire, en ma qualité de Français, je ne désire d'autre protection que la vôtre et celle de notre ambassadeur.

Voyant que le prince insistait afin d'obtenir des détails sur une affaire qui semblait l'intéresser au plus haut degré, Valandru prit enfin un parti, celui qu'il eut le meilleur.

—Sire, dit-il, je suis prêt à répondre aux questions que vous daignerez m'adresser; mais auparavant, permettez-moi d'exiger de vous une promesse.

—Laquelle?

—C'est que le plus grand mystère sera gardé entre vous et moi.

—Je le jure.

Alexis ayant engagé sa parole de souverain, Valandru lui expliqua l'indigne ruse dont on s'était servi pour tromper sa bonne foi et rompre le mariage qu'il se proposait d'accomplir, selon le vœu de son cœur.

Neanmoins, pressé de désigner les coupables, il s'en défendit énergiquement.

—Sire, dit-il, vous fournirez l'occasion de réparer une injustice est pour moi un bonheur, un devoir; mais je refuse le rôle de dénonciateur. Ainsi que vous, j'ai promis de me taire; souffrez

« On ne sait encore si ce phénomène est produit par l'électricité, par certaines circonstances atmosphériques, ou par la présence de nombreux animaux. Il semble que le navire plonge, au lieu d'eau, dans d'épais tourbillons de neige. »

« Aussi loin que la vue peut s'étendre, l'eau a le même aspect; si l'air avait été plus froid et si j'avais entendu les clochettes des traîneaux, j'aurais perdu toute idée d'un voyage sur mer, et j'aurais cru faire une magnifique course en traîneau. »

« C'était un spectacle superbe, et il est très remarquable que l'analyse chimique ne fasse alors découvrir dans la composition de l'eau aucun élément particulier. Si la lumière du jour ou celle de la lune vient à paraître, le phénomène cesse tout à coup. Nous eûmes cependant trois nuits cette espèce de *roie lactée*, puis la mer reprit, la nuit comme le jour, son aspect accoutumé. »

« Si nous sommes bien informés, le gouvernement impérial s'occupe très sérieusement, depuis quelque temps, de réunir tous les éléments nécessaires à la formation d'un ministère de l'Instruction publique, et nous pensons qu'un décret impérial ne tardera pas à annoncer à l'empire cette importante création, qui prouvera que le Sultan veut élever tout à la fois le niveau des connaissances intellectuelles par une plus grande diffusion de lumières, et le niveau du bien-être physique par les grands travaux. »

« Le correspondant du *Moskov* à St. Petersburg, écrivait à ce journal le 14 janvier 1857: »

« Il est question de créer une administration chargée de s'occuper des améliorations agricoles qui ont été réalisées dans les autres pays et qui pourront être appliquées à l'agriculture russe. Cette autorité devra d'abord s'enquérir de l'état actuel de la culture dans les différentes provinces; on avisera ensuite aux moyens propres à supprimer les obstacles qui s'opposent à l'essor de l'agriculture, et enfin on s'occupera de faire les avances pécuniaires nécessaires pour effectuer ces améliorations. L'établissement de fermes modèles, l'institution de comités et de sociétés agricoles dans les divers gouvernements, la création de bibliothèques destinées à vulgariser les progrès de la science agricole, l'acquisition de nouveaux instruments d'agriculture, telles seraient en général, les attributions de cette nouvelle administration à laquelle on ouvrirait les crédits nécessaires. »

« On lit dans le *Journal de Rome* du 20 janvier: »

« Dans notre numéro 112 de 1856, nous avons annoncé que Sa Sainteté avait daigné donner son approbation à une concession préliminaire accordée à une compagnie représentée par M. le chevalier Felix Bidault pour l'exécution d'un proje-

« Quelque chose de plus, quand on arriva dans le cabinet. Alexis ferma soigneusement la porte, prit un siège, invita le perroquier à en faire autant. Celui-ci eut beau résister, un geste impératif le cloua dans un fauteuil.

—Monsieur Valandru, dit le prince, vous venez de raconter une histoire qui m'a causé une profonde impression.

—Sire, j'en suis averti trop tard; je vous en demande pardon, babillait le perroquier.

—Point du tout, point du tout! interrompit le czar; je veux seulement que vous me disiez si elle est vraie.

La réponse devenait embarrassante; le oui et le non présentaient l'un et l'autre de graves inconvénients. La franchise et un peu aussi la vanité du narrateur l'emportèrent.

—Sire, répondit avec assez de fermeté Valandru, vous me demandiez une anecdote recueillie dans l'exercice de ma profession; me eroiriez-vous capable d'inclure en erreur des personnages tels que vous et madame la czarine?

—Cela me suffit. Maintenant, le nom du prince, s'il vous plaît?

—N'avez-vous pas déclaré vous-même, sire, que, sur ce point, je garderais le secret? Y manquer, ce serait me rendre indigne de la confiance que l'on m'accorde.

—C'est juste! répliqua froidement le monarque. Moi qui n'ai pas les mêmes raisons que vous de cacher ce nom, je vais vous le dire; le prince dont vous parliez tout à l'heure se nomme Alexis.

Voyant le perroquier abasourdi, le czar se mit à l'accomplissement de questions sur les incidents de l'aventure qu'il venait de raconter.

Traqué de toutes parts, Valandru ne savait comment se tirer de l'impasse où il s'était si imprudemment engagé. Une impression su-

bité s'empara de lui, suscitée par l'instinct de la conservation.

—Sire, s'écriait-il avec désespoir, vous mettez mes jours en danger; à coup sûr, on m'assassinerait!

—Et qui l'oserait? répliqua le monarque en se redressant de toute sa hauteur; je donnerai des ordres à Monsof pour que l'on vous respecte comme moi-même.

—Gardez-vous-en bien! répondit Valandru, épouvanté.

—Et qui? demanda le czar tout surpris, manquez-vous de confiance en mon premier ministre?

Valandru se mordit les lèvres.

—Je ne dis pas cela, reprit-il timidement; mais, sire, en ma qualité de Français, je ne désire d'autre protection que la vôtre et celle de notre ambassadeur.

Voyant que le prince insistait afin d'obtenir des détails sur une affaire qui semblait l'intéresser au plus haut degré, Valandru prit enfin un parti, celui qu'il eut le meilleur.

—Sire, dit-il, je suis prêt à répondre aux questions que vous daignerez m'adresser; mais auparavant, permettez-moi d'exiger de vous une promesse.

—Laquelle?

—C'est que le plus grand mystère sera gardé entre vous et moi.

—Je le jure.

Alexis ayant engagé sa parole de souverain, Valandru lui expliqua l'indigne ruse dont on s'était servi pour tromper sa bonne foi et rompre le mariage qu'il se proposait d'accomplir, selon le vœu de son cœur.

Neanmoins, pressé de désigner les coupables, il s'en défendit énergiquement.

—Sire, dit-il, vous fournirez l'occasion de réparer une injustice est pour moi un bonheur, un devoir; mais je refuse le rôle de dénonciateur. Ainsi que vous, j'ai promis de me taire; souffrez

MAURICE DECHASTELLUS. (Musée des Familles.) (A continuer.)

présenté au ministre du commerce et des travaux publics...

Le Maire lut la lettre suivante de M. le Dr. Blanchet:

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les Conseillers de la Cité de Québec.

Je regrette beaucoup que le mauvais état de ma santé m'ait empêché jusqu'à présent de me rendre à mon siège en Parlement...

Le Maire lut ensuite une lettre de M. le Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada...

M. Bureau présenta un rapport de la part du Comité du Fer, demandant 117,000 pour les dépenses du département durant l'année 1857...

M. Langvin présenta un projet de requête en faveur du Chemin de Fer de la Rive Nord...

M. Shaw présenta aussi un rapport du Comité des Chemins relatifs au rapport et récemment publié par la compagnie du gaz...

M. Cameron suggère en amendement que le bill devrait être renvoyé à un comité...

Le projet de requête présenté par M. Langvin au sujet du Chemin de Fer de la Rive Nord est pris en considération...

M. Lemoine, secondé par M. Audet, proposa un amendement: "Que les états des marchés soient offerts à l'oyer publiquement..."

M. Hall proposa alors secondé par M. Hearn: "Que les états, pesées, &c., soient offerts à l'oyer publiquement..."

Cet amendement fut adopté sur division. Le rapport du Comité des Finances relatif à la nomination des cotiseurs était pris en considération...

M. Hall, secondé par M. Bureau, a proposé l'amendement suivant: "Qu'il y ait trois cotiseurs, que leurs salaires soient de £200 chaque..."

Cet amendement fut rejeté sur division de 7 voix contre 14.

M. Hall, secondé par M. Shaw, proposa alors en amendement: "Que des soumissions soient demandées pour remplir la charge de cotiseur..."

Cette motion fut adoptée sur une division de 11 contre 10.

M. Langvin proposa enfin, secondé par M. Lemoine, la résolution qui suit: "Que, quand le conseil s'ajournera, il s'ajourne à mercredi prochain..."

Assemblée Législative.

M. CAYLEY, en introduisant un bill pour dis-continuer l'incorporation des banques à fonds social et l'émission des billets de banque enregistrés...

M. MEMMERT prétend que le système actuel, introduit par lui, est le meilleur. Il cite à ce sujet l'exemple de l'état de New-York...

M. MACKENZIE remarque que les effets canadiens ne s'évalent pas au-dessus du pair, tandis que ceux de l'état de New-York obtiennent une prime de 20 pour cent...

M. le Procureur-Général MACDONALD invite M. Benjamin à retirer l'amendement qu'il vient de proposer à ce bill...

M. GAMBLE remarque qu'il veut mieux rappeler l'acte en question en son entier, et que, s'il en résulte des inconveniences pour certaines personnes, le comité a été nommé pour la considération de la matière des banqueroutes...

M. BROWN dit que ceux qui ont des procédures pendantes devant les cours de justice pour obtenir l'application des dispositions de la loi actuelle, n'en devraient pas être plus privés...

M. LANGVIN admet le principe du bill en ce sens qu'il tend à abolir des dispositions qui établissent une loi de banqueroute dans le Haut-Canada...

M. CAMERON suggère en amendement que le bill devrait être renvoyé à un comité, afin d'y faire insérer une clause déclaratoire, explicative, de l'intention originelle de la législature...

dispositions antérieures; il a consulté des autorités anglaises pour s'assurer si l'emploi qu'éprouvait en Angleterre...

M. CAMERON dit que les droits acquis en vertu de l'acte qu'on se propose de rappeler, ne pourront en aucune manière être affectés par la passation du bill proposé...

M. A. A. DUMON s'oppose à l'amendement du député de Toronto, en autant qu'il pourrait avoir pour effet de faire déclarer nuls et de nul effet des certificats de décharge obtenus avant sa passation...

M. FREEMAN est contre la passation d'aucune loi déclaratoire. Il est des cas où les débiteurs ont fait l'abandon de tous leurs biens...

M. CAMERON, ayant retiré son amendement, le bill fut lu une troisième fois.

M. LANGVIN proposa alors un autre motion, comprenant que, dans les cas où les biens des débiteurs insolubles auraient été remis entre les mains des syndics nommés par le juge...

M. le Procureur-Général MACDONALD suggère de renvoyer à un comité spécial la considération du bill et de l'amendement proposé.

M. BOWEN et LANGVIN acquiescèrent à cette proposition, et la Chambre ajourna à 8 heures.

Votes et Déclarations.

Pétitions reçues et lues. — Du conseil municipal des comités unis de Lamar et Renfrew, demandant qu'il soit pris des mesures pour faire comprendre au gouvernement britannique la nécessité qu'il y a de prendre de suite possession du territoire de la baie d'Hudson...

M. BROWN dit que ceux qui ont des procédures pendantes devant les cours de justice pour obtenir l'application des dispositions de la loi actuelle, n'en devraient pas être plus privés...

M. LANGVIN admet le principe du bill en ce sens qu'il tend à abolir des dispositions qui établissent une loi de banqueroute dans le Haut-Canada...

M. CAMERON suggère en amendement que le bill devrait être renvoyé à un comité, afin d'y faire insérer une clause déclaratoire, explicative, de l'intention originelle de la législature...

La pétition de W. W. Smith, du village de St-Jean, que ce jour, est renvoyée à un comité spécial.

M. Whitney proposa l'introduction d'un bill pour amender l'acte de la session tenue en la 10e année du règne de Sa Majesté...

Pour Messieurs Alvey, Bell, Benjamin, Boves, Broder, Brown, Cauchon, Chapuis, Christie, Cook, Daly, Charles Daoust, Desaulniers, Antoine A. Dion, Dufresne, Evarault, Fellowes, Felton, Ferguson, Ferris, Foley, Thomas Fortier, Octave C. Fortier, Frazet, Freeman, Gill, Gould, Givernement, Holton, Hmot, Jackson, Jolin, Labelle, Laberge, Laporte, Larwill, LeBlouffier, Lozanger, Lumsden, Madock, le procureur-général Macdonald, McCann, Marshall, Masson, Matheson, Mattie, Mengler, Merritt, Joseph C. Morrison, Munro, Patrick, Poulton, Prévoit, Price, Robinson, Rolph, le solliciteur-général Ross, Shaw, le solliciteur-général Smith, Sidney, Smith, Somerville, Spence, Stevenson, Terrill, Thibault, Turcotte, Whitney, Wilson, Yeilding—70.

Contre:—Messieurs Bourassa, Chaffers, Darbe, DeLong, Dionne, Jean B. E. Dion, Fournier, Hartman, Mackenzie, Wright—10.

Le bill est alors lu pour la première fois. Sur motion de M. Patrick, un appel nominal est ordonné pour le mercredi 18 courant...

Le Chroniqueur de ce matin contient une dépêche télégraphique qui donne quelques détails sur la séance d'hier de l'Assemblée Législative...

M. Baby a été présenté à la Chambre par messieurs Lemoine et Simard, et a pris son siège.

Le quorum du comité des Bills Privés a été réduit à 5 membres.

M. Daoust a demandé la production du rapport de M. A. Larue, au sujet des dommages causés par le canal de Beauharnois.

M. Lemoine a répondu que le gouvernement avait trouvé nécessaire de modifier la décision à laquelle M. Larue en était venu, et que la production du rapport produirait plus de mal que de bien.

M. Daoust s'est plaint de délais apportés à la solution de cette affaire; on dirait, a-t-il ajouté, que les habitants de Beauharnois ne peuvent avoir justice, parce qu'ils ne sont pas représentés par un ministériel.

M. Aikens a aussi demandé et obtenu la production de papiers relatifs aux terres de l'Ordinance à Toronto.

M. Marchildon a proposé de décider qu'aucun ministre ni ministre ne devrait être forcé de donner sa démission, excepté sur un vote direct de non confiance.

M. Pavin dit qu'il croyait cette motion inutile, parce que le gouvernement actuel ne paraissait pas avoir intention de résigner pour un autre motif. La motion fut rejetée.

M. Bureau a fait motion de présenter une adresse à Son Excellence demandant le montant des différentes sommes payées sur le fonds de l'emprunt municipal dans le Haut et le Bas-Canada, tant en principal qu'en intérêts...

M. Merritt introduit un bill pour assurer aux femmes sous puissance de mari le droit de posséder des propriétés; seconde lecture, jeudi prochain.

M. Merritt introduit un bill pour assurer aux femmes sous puissance de mari le droit de posséder des propriétés; seconde lecture, jeudi prochain.

M. Merritt introduit un bill pour assurer aux femmes sous puissance de mari le droit de posséder des propriétés; seconde lecture, jeudi prochain.

FEUILLETON DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

STATISTIQUES. NAVIGATION DES LACS.

Le premier navire construit sur le lac Éric fut par le découvreur français La Salle en 1679. Le premier navire américain lancé sur les grands lacs fut en 1796.

Le premier bateau à vapeur mis sur les eaux intérieures fut construit par M. Molson du Bas-Canada en 1815. Ce bateau voyageait entre Québec et Montréal.

Le premier bateau à vapeur mis sur le lac Ontario fut construit en 1816. En 1820 le chiffre total du tonnage des bateaux à vapeur des lacs était de 5,500; en 1840 de 70,000; en 1850 de 218,780.

AGRICULTURE EN IRLANDE.

Il y avait en 1856 en Irlande 529,363 acres de terre ensemencées de blé, 2,036,181 d'avoine, 218,509 d'orge, pois, fèves, etc., etc., 1,101,590 de patates, 351,392 de navets, 99,873 d'autres légumes, 106,286 de lin et 1,303,983 acres tenus en prairies.

Le nombre d'ânes ensemencés de céréales en 1856 était de 48,517 acres de moins qu'en 1855; mais la proportion de l'ensemencement du blé présente une augmentation de 83,588 acres.

La somme toute du nombre d'ânes cultivés était plus considérable que celle de 1855 du chiffre de 74,815.

Chiffre des troupeaux: Chevaux, 673,298; Bêtes à cornes, 4,584,723; Moutons, 3,698,143; Cochons, 915,533.

La valeur collective des troupeaux en 1856 est portée à £29,088,701; c'est une augmentation en valeur sur 1852 de £1,553,902.

Les différentes espèces d'animaux sont évaluées par tête à £8 pour chevaux, £5 10s. pour bêtes à cornes, £1 2s. pour moutons, et £1 5s. pour cochons.

Le nombre des occupants et propriétaires de terres inscrites dans les Statistiques ci-dessus est de 600,000, et les renseignements sont complets pour toute l'Irlande.

Economie Publique.

CONDITIONS DE LA POPULATION DE PARIS. Nous extrayons ce qui suit d'un mémoire de M. MICHEL CHEVALIER de l'Institut: ce mémoire, publié dans le Nouveau Journal des connaissances utiles, rend compte de travaux statistiques de M. Armand Husson.

"La population de Paris est répartie dans 39,000 maisons, en 385,000 ménages. Les égouts, qui ne formaient en 1806 qu'un développement de 23,530 mètres, en sont aujourd'hui à 163,000, dont 28,000 à grande et 135,000 à petite section.

Le nombre des enfants trouvés déposés dans l'année, qui moyennement, de 1750 à 1759, était de 4,156, n'était plus en 1852, que de 2,380. La chute des subsistances avait fait monter, en 1851, à 3,441. Il est vrai qu'on peut attribuer un quart de la diminution du nombre des enfants trouvés à quelques mesures restrictives qui ont été adoptées.

Le nombre des enfants trouvés déposés dans l'année, qui moyennement, de 1750 à 1759, était de 4,156, n'était plus en 1852, que de 2,380.

Dans cet accroissement de la population, les ouvriers comptent pour une grande part, parce que Paris est devenu une très-importante ville manufacturière.

Dans cette masse d'habitants, une partie, toujours trop forte au gré de ceux qui ont des sentiments d'humanité, reçoit les secours de la charité publique.

En 1791, il s'élevait à 118,784; en 1853, il n'était plus que de 64,264. C'était en 1791 un cinquième de la population, en 1853 ce n'était guère qu'un seizième; preuve assurément que la misère est en décroissance dans cette grande cité.

Ainsi, le nombre des personnes logées dans des maisons hospitalières, y compris les enfants, était en 1789, de 35,341; aujourd'hui avec une population double, il n'est plus que de 81,210.

se contenta de demander dans quel état se trouvent ces fonds, et quelles sommes les différentes municipalités lui doivent.

L'honorable M. Cameron a demandé qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté dans la vue d'obtenir, dans les arrangements de poste qui existent entre le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne, les changements les plus propres à encourager davantage les communications entre le Canada et la mère-patrie.

M. Cameron ajouta que l'Adrian, steamer canadien, avait fait la traversée la plus courte de tous les vapeurs qui avaient traversé l'Atlantique cet hiver. Il avait écrit d'Angleterre à New-York, et avait envoyé ses lettres par le Canada et d'autres directement à New-York; celles envoyées par le Canada avaient atteint leur destination plus promptement.

M. Desaulniers demanda aux ministres si le gouvernement avait intention de rémunérer les députés officiers-rapporteurs pour les services qu'ils avaient rendus durant les dernières élections municipales.

L'honorable M. Cartier répondit que leurs déboursés seulement leur seraient payés. L'honorable M. Macdonald répondit à M. Brown que la décision de la Cour d'Appel, au sujet des Roberts, était si récente que le gouvernement n'avait pas encore décidé s'il présenterait quelque mesure à ce sujet durant cette session.

M. Church ayant demandé si les titres de l'ordonnance sur le canal du Rideau seraient vendus, l'hon. M. Cauchon dit qu'il fallait auparavant savoir quelle partie de ces titres serait nécessaire à des objets publics.

L'hon. M. Macdonald répondit à M. Dorian que le gouvernement avait en intention de proposer de suite ses résolutions au sujet du siège du gouvernement, mais que, si la chambre le désirait, il n'y avait pas d'objection à en retarder la considération jusqu'à l'appel nominal des membres.

Les projets de lois suivants furent ensuite présentés et lus pour la première fois: Bill pour amender la loi qui autorise les municipalités à prendre des actions dans le capital des compagnies de chemin de fer; Bill pour permettre le transfert de certains livres et documents du bureau d'enregistrement du comté de Châteauguay à celui du comté de Huntingdon; Bill pour modifier l'acte (19 Victoria, ch. 47.) et permettre la formation de quatre sociétés d'agriculture dans le comté de Gaspé au lieu de deux; par M. Dufresne, Bill pour modifier l'acte municipal de 1855 et l'acte de 1856 qui l'amende.

M. Boves propose de lire pour la troisième fois le Bill pour abroger l'acte des délinquants insolubles.

M. Wilson suggéra d'y ajouter un proviso comme cavalier.

M. Brown proposa de renvoyer ce Bill au comité, pour donner le temps aux personnes qui ont adopté des procédures judiciaires en

Le nombre des enfants trouvés déposés dans l'année, qui moyennement, de 1750 à 1759, était de 4,156, n'était plus en 1852, que de 2,380.

Dans cet accroissement de la population, les ouvriers comptent pour une grande part, parce que Paris est devenu une très-importante ville manufacturière.

Dans cette masse d'habitants, une partie, toujours trop forte au gré de ceux qui ont des sentiments d'humanité, reçoit les secours de la charité publique.

En 1791, il s'élevait à 118,784; en 1853, il n'était plus que de 64,264. C'était en 1791 un cinquième de la population, en 1853 ce n'était guère qu'un seizième; preuve assurément que la misère est en décroissance dans cette grande cité.

Ainsi, le nombre des personnes logées dans des maisons hospitalières, y compris les enfants, était en 1789, de 35,341; aujourd'hui avec une population double, il n'est plus que de 81,210.

DEPARTS DES STEAMERS Océaniques.

Table with columns: NOMS, DATES, DÉPART, DESTINATION. Includes entries for Hermann, City of Wash., N. American, etc.

Table with columns: NOMS, DATES, DÉPART, DESTINATION. Includes entries for Europa, Atlantic, Arago, etc.

verin de l'acte, d'obtenir leurs certificats. Cette motion fut rejetée et le Bill adopté par une division de 25 voix contre 65.

Conseil législatif.

Le Conseil législatif, dit le *Chronicle*, va s'occuper de la question du siège du gouvernement. L'honorable M. Vankoughnet doit proposer aujourd'hui que l'intérêt du Canada exige que le siège du gouvernement soit fixé permanentement.

AVIS SPECIAL. Les bureaux du "COURRIER DU CANADA" sont maintenant transportés à l'HOTEL ST. GEORGE, vis-à-vis la Place d'Armes. 5 mars 1857.

D'ES. A Deschambault, mercredi dernier, quatre du courant, après une cruelle maladie de cinq années, soufferte avec beaucoup de patience et de résignation, Dame Sophie Perrault, épouse de Sieur Hilaire Belle, à l'âge de 54 ans.

VENTES PAR ENCHÈRE.

Le 13 mars, les BELLES PROPRIÉTÉS qui suivent, appartenant aux héritiers SEWELL :

DEUX EMPLACEMENTS sur le côté nord de la rue St. Paul, bornés par les propriétés de RACEY et de POZEM, chaque emplacement ayant 35 pieds de front sur plus de 64 pieds de profondeur.

AVIS.

MM. BOISVERT et BOUCHARD ayant fait remise de leur fonds de marchandises et de leurs dettes, etc., au profit de leurs créanciers, toutes les personnes endettées envers lesdits BOISVERT et BOUCHARD sont priées de faire leurs paiements IMMÉDIATEMENT au soussigné.

AVIS.

CEUX qui ont des réclamations contre la succession de feu MICHEL ROCHER, en son vivant maître forgeron, de Québec, sont priés de filer leurs comptes dûment attestés, entre les mains du soussigné, et ceux qui doivent à la dite succession sont requis de payer sans délai au notaire soussigné.

A VENDRE.

50 QUARTS DE SÈCRE ÉCRASÉ DE LONG-DRETS. 100 livres, marque A & X. 200 Idem Casanovale jeune. 20 Boncauts Mélasse de Muscovado.

AVIS.

On a besoin, pour remplir la charge de Secrétaire de BUREAU D'AGRICULTURE pour le Bas-Canada, d'une personne capable de correspondre dans les langues anglaise et française.

AVIS.

On recevra aussi l'application de toute personne ne parlant seulement que la langue anglaise, bien versée dans l'AGRICULTURE PRATIQUE, qui pourrait être disposée à entreprendre la charge, avec un salaire moindre, et l'aide d'un assistant pour tenir la correspondance française.

AVIS.

DISTRICT DE LA NEIGE! NEIGE!! NEIGE!!! On devra faire enlever des rues toute NEIGE qui dépassera la hauteur d'un pied, et faire disparaître les cahots, d'ici à DEMAIN SOIR, mercredi, le plus tard.

AVIS.

UNES SESSIONS de la Cour du KAMOURASKA. Le Banc de la Reine, ayant Jurisdiction Criminelle, pour le District de Kamouraska, s'ouvrira au Palais de Justice en la paroisse de St. Louis de Kamouraska, LUNDI, le SIXIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin.

AVIS.

R. RAMSAY, CHIRURGIEN-DENTISTE, informe ses amis et le public qu'il est de retour de New-York avec un assortiment complet d'INSTRUMENTS ET D'OUTILS NOUVEAUX, et qu'il est prêt à recevoir les patients à son bureau, au-dessus du magasin d'épicerie de M. MOUTAIS, rue St. Jean.

HUITRES ET POISSON FRAIS.

Il vient d'arriver une grande quantité d'HUITRES et de POISSON FRAIS, en petits barils et en boîtes. A vendre chez Mme. McGLORY, 17, rue des Jardins, et par MICHAEL GALLAGHER, marchand de la Haute-Ville.



AVIS AUX CONTRACTEURS.

DES soumissions cachetées seront reçues au bureau de P. GAUVREAU, architecte, Hôtel St. George, d'ici à MERCREDI, le 14 du courant, pour les OUVRAGES EN PLUMB à faire au VIEUX CHATEAU St. Louis, pour l'introduction de l'eau, etc., etc., et aussi pour les ouvrages à faire pour l'introduction et l'ajustement du gaz dans cette bâtisse.

AVIS AUX MEUBLIERS ET AUTR S.

LE SOUSSIGNÉ OFFRE EN VENTE : UNE QUANTITÉ de NOYER NOIR, en PLANCHES et en MADRIERS, TOUSSAINT VEZINA, Rue d'Aiguillon, 66.

SOULIERS en CAOUTCHOUC.

LES soussignés ont reçu aujourd'hui, de la Compagnie Américaine, leur assortiment de souliers en Caoutchouc, POUR LE PRINTEMPS, de la meilleure qualité.

CHAPEAUX.

MADAME PARVELL, vient de recevoir, par l'Espresso, des FORMES DE CHAPEAUX de la DERNIERE MODE, et est prête à faire des Chapeaux de Toscane, de Paille, de Palmier et de Fantaisie.—231, RUE ST. JEAN, (en dehors des Portes.)

CHAPEAUX.

MADAME PARVELL, vient de recevoir, par l'Espresso, des FORMES DE CHAPEAUX de la DERNIERE MODE, et est prête à faire des Chapeaux de Toscane, de Paille, de Palmier et de Fantaisie.—231, RUE ST. JEAN, (en dehors des Portes.)

CORPORATION DE QUÉBEC.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, HÔTEL-DE-VILLE, 5 mars 1857.

AVIS.

DES soumissions cachetées, adressées au Président du Comité des Chemins, seront reçues à ce bureau jusqu'à MERCREDI, le 18 du courant, à MIDI, pour un ou deux emplacements, contenant chacun environ quarante pieds de front sur soixante pieds de profondeur, bornés par devant à la rue Nouvelle, et l'emplacement numéro un, joignant vers l'Est à la rue St. Augustin; les dits deux emplacements acquis de Frédéric Heise.

CORPORATION DE QUÉBEC.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITE, HÔTEL-DE-VILLE, 2 mars 1857.

AVIS.

DES soumissions cachetées, adressées au président du Comité des Chemins, seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le 16 du courant, à QUATRE heures P. M. pour la propriété au quai d'Avance, sur la rue Champlain, connue sous le nom de CESTON HÔTEL.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre JAMES FENEGAN (ci-devant tenant magasin dans la rue Notre-Dame) sont priés de filer leurs réclamations dûment attestées d'ici au 10 MARS prochain, entre les mains du Soussigné.

LE BUREAU DE L'AGENT DU DOMAINE DE LA COURONNE pour le Bas-Canada est transporté dans l'édifice occupé ci-devant connu Hôtel du Gouvernement.

DECOUVERTE MEDICALE DE KENNEDY.

UN nouvel approvisionnement vient d'être reçu par JOHN MUSSON, porte voisine du Bureau de la Poste. Québec, 2 mars 1857.

EN VENTE.

265.000 MADRIERS et Planches de Pin de 1 à 3 pouces, de qualités assorties. 40,000 Madriers et Planches d'Épinette de 1 à 3 pouces, de qualités assorties.

EN VENTE.

30.000 PIEDS d'Épinette Rouge, 6-arrière sur deux faces, gros échantillons, en quantités voulues par les acheteurs.

A LOUER.

UN COTTAGE à LA CANARDIERE. S'adresser à E. X. GARNEAU. Québec, 26 février 1857.

APPARTEMENTS A LOUER.

TROIS PIECES et UN HANGAR, rue de la Fabrique, adjoignant les bureaux de la Société de Bâtisses du Peuple. Les dites PIECES bien disposées pour des bureaux. Loyer peu cher.

A LOUER.

LE SECOND ÉTAGE de la maison (appartenant autrefois à P. JARSAK) qui occupe maintenant M. HAMEL, rue de la Reine, St. Roch, contenant 10 pièces, avec caves excellentes, hangars en réparation.

A VENDRE.

UNE MAISON à deux étages, rue Sault-au-Matelot, occupée par M. GISSER, comme tonnellerie. S'adresser à E. G. CANNON, N. P.

A LOUER.

UN GRAND HANGAR et un QUAI situés dans la rue St. Paul, occupé ci-devant par le Soussigné, — et aussi DEUX ÉCURIES de quatre places, avec cours, situés dans la rue Saint François, Haute-Ville.

PLACE AVANTAGEUSE POUR LE COMMERCE, A LA POINTE-LEVI.

TOUTES ces maisons, grandes, commodes et bien connues, employées comme magasin d'épicerie et comme logis, appartenant et occupées par le soussigné, tenues en franc et commun socage, vis-à-vis Québec, en face de l'embarcadere à la Pointe-Lévy ou se fait la traversée pendant la saison de la navigation.

A LOUER.

CETTE maison de première classe sur la rue St. Ursule, coin de la rue des Ursulines, avec une grande cour, établies, remise en bon ordre, maintenant occupée par le Capt. BURKAZOV, 17e régiment. On peut visiter la maison et ses dépendances, de 2 à 5 heures P. M., tous les jours, le dimanche excepté.

CORPORATION DE QUÉBEC.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITE, HÔTEL-DE-VILLE, 2 mars 1857.

A VENDRE OU A LOUER.

UNE MAISON contenant un BON MAGASIN, avec hangar et grandes Étables, en bon ordre, bien disposée pour un magasin de la campagne, située dans le nouveau village de St. Christophe, township d'Arthabaska. Pour plus amples informations, s'adresser à Québec, à L. ET C. TETU ET CIE.

A VENDRE OU A LOUER.

CETTE maison à trois étages, commode et bien finie, située sur la rue St. Louis, entre la demeure de H. S. ANDERSON, éc., et celle de l'Hon. N. F. BELLEAU, avec cour, écurie, appentis, remise, cuisine au niveau du premier étage, gaz, eau, etc. La plus grande partie du prix pourrait demeurer entre les mains de l'acquéreur. Le lot a 120 pieds dans sa plus grande profondeur.

BUREAUX A LOUER.

PLUSIEURS BUREAUX A LOUER, RUE STE. ANNE, Place d'Armes. W. MARSDEN, M. D. Québec, 6 février 1857.

MAISON A LOUER.

UNE MAISON avec jardin, etc., située à Beauport, près du moulin à clous de Méthot. S'adresser à CHINIC, SIMARD et MÉTHOT, ou à JOSEPH HARDY, A la maison. Québec, 2 février 1857.

J. F. ALARIE.

Peintre de maisons et d'enseignes, INFORME ses amis et le public en général qu'il vient d'agrandir son établissement, qui maintenant lui permet d'exécuter, sous le plus court délai, aux conditions les plus faciles, toutes sortes d'ouvrages, comprenant la DORURE, l'ORNEMENTATION en peinture, l'IMITATION des divers bois, etc., etc. Pour la confection de ces ouvrages il n'emploie que les meilleures couleurs, et ne trompe jamais ses pratiques.

AVIS.

LA SOCIÉTÉ qui existait ci-devant sous les noms et raisons de McAVOY et QUINN, a été dissoute le 4 Janvier dernier, par consentement mutuel. Toutes dettes qui lui sont dues, et qu'elle doit elle-même seront réglées par M. McAvoy, qui seul est autorisé à transiger les affaires qui regardent cette société, et qui continuera le commerce comme ci-devant en son propre nom.

A VENDRE.

PH. A SAUMON MEILLEURE QUALITE. chez L. ET C. TETU ET CIE. Québec, 14 février 1857.

A VENDRE.

LA GOÛLETTE NEUVE et de première classe de 125 tonneaux (pouvant en porter 200) appelée L'Aurore, bien équipée et dans le meilleur ordre, qui se trouve aujourd'hui en hivernement au Cap Santé. Elle est très propre à faire le commerce d'Halifax.

GOUCK, COOPER & C^{IE}.

Plombiers et poseurs de Tuyaux de Gaz, A YANT loué le magasin faisant le coin des rues Ste. Anne et DesFossés, faubourg St. Roch, ont l'honneur d'informer leurs pratiques et leurs amis qu'ils sont prêts à exécuter toutes commandes dont on voudra bien les honorer, aux plus bas prix possibles.

Jambons, Lard séché, etc., etc.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a maintenant tout un assortiment de JAMBONS SÉCHÉS, LARD FUMÉ et ÉPICÉ, SAINDOX, RONDES DE BEUF, LANGUES FUMÉES, etc., etc. Ces articles sont de la meilleure qualité. On les trouvera supérieurs à tous ceux de même espèce qu'on offre en vente à Québec.

Établissement de Plomberie et d'ouvrages pour l'Éclairage au Gaz.

No. 20, RUE SAINT-JEAN. Vis-à-Vis le magasin de M. SINCCLAIR.

JOHN WALKER ET CIE.

Plombiers et Fabricants d'Ouvrages pour l'Éclairage au Gaz, PRÉSENTENT leurs sincères remerciements à leurs amis et au public en général pour le patronage qu'ils ont reçu dans leur établissement de Plomberie.

AVIS.

Le soussigné offre en vente 600 Spars d'épinette, depuis 36 à 70 pieds de long, une partie étant sur le terrain de la Corporation, au Palais. 600 morceaux d'épinette, de six pouces quarrés, propres à la construction des maisons, de 25 à 30 pieds de long.

AVIS.

LIST par le présent donné que les propriétaires de la Salle Municipale de Québec vont présenter une requête au Parlement pendant cette session pour obtenir certains amendements à leur Acte d'Incorporation.

AVIS.

Le soussigné se charge de dresser avec soin, à son bureau, toutes Requêtes à la Législature et à la Corporation de Québec, toutes Demandes de Licences pour le Commerce en Gros et en Détail et pour Hôtelleries, dans le District de Québec.

COMPOSITION CANADIENNE !!

LE CHATEAU D'EAU !!!

GRANDE POLKA MUNICIPALE, Composée par maître P. SHEPPARD. Prix, 1s. 3d. Expédié franc de port. A vendre chez J. T. BROUSSEAU, rue Buade. CAREY FRERES, Librairie Musicale. J. et O. CREMAZIE, rue de la Fabrique. Québec, 20 février 1857.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE MEUBLES DE MENAGE.

DROUIN & ROY, No. 45,

Rue Des Fossés, St. Roch, Québec. INFORME respectueusement le public en général qu'il a actuellement en main un assortiment large et varié de MEUBLES DE MENAGE, confectionnés dans le dernier goût et dans le style le plus élégant de Londres et de Paris, qu'ils vendront à des prix très réduits.

CHANCE EXTRAORDINAIRE !

E. LAPOINTE, Chapelier,

No. 66, Rue St. Jean, Haute-Ville, QUÉBEC,

Offre en vente, en gros et en détail, un assortiment considérable de Chapeaux de Satin, de Soie, de Castor et Panama. Une grande réduction.

L'EXEMPLE,

REVUE UNIVERSELLE DES TRAITÉS DE COUrage ET DE DÉVOUEMENT!

Ce nouveau journal est, pour ainsi dire, le journal de la morale mise en action chez tous les peuples. La noble pensée qui a donné lieu à cette création n'a pas besoin des réclames de la longue affiche pour être comprise des âmes généreuses.

SOUSSIONS DEMANDÉES.

ON recevra, au bureau du soussigné, des SOUSSIONS pour l'érection de la PARTIE EN MERRE d'une ÉGLISE à VALCARTIER. E. G. CANNON, N. P. Québec, 13 février 1857.

AVIS.

UN CANADIEN muni des MEILLEURES RECOMMANDATIONS, possédant la langue anglaise ayant l'expérience du Commerce, désire se procurer une situation soit dans cette branche où dans un bureau.

AVIS.

Aux constructeurs de maisons et autres. Le soussigné offre en vente 600 Spars d'épinette, depuis 36 à 70 pieds de long, une partie étant sur le terrain de la Corporation, au Palais.

GRANDS MARCHÉS !!

LES SOUSSIGNÉS AYANT TERMINÉ LEUR INVENTAIRE,

VENDRONT A TRES BAS PRIX, AVANT DE RECEVOIR LEURS MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

A. MERRILL et Cie.,

70, rue St. Jean, Québec, 18 février 1857.

